

Déclaration UNAF au Conseil de la CNSA concernant le PLFSS 2027

15 octobre 2026

Malgré une hausse des moyens de la branche Autonomie, l'Unaf regrette, une nouvelle fois, de ne découvrir que peu de mesures structurantes pour la branche Autonomie dans ce PLFSS pour 2027, alors que la Conférence Nationale du Handicap et la Conférence Nationale de l'Autonomie se réunissent cette année.

Tout d'abord, l'Unaf relève avec intérêt les diverses mesures concernant les EHPAD à l'aune d'une hausse considérable des besoins en lien avec le vieillissement de la population. Afin de favoriser l'accueil en EHPAD des personnes avec une perte d'autonomie importante, **l'Unaf tient à rappeler qu'il est important de sécuriser le financement et l'organisation de lieux de vie alternatifs.** Aussi, l'Unaf soutient la prolongation de l'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » dans le cadre du financement des EHPAD, en ce qu'elle semble répondre aux besoins de l'ensemble des parties prenantes. **Avant toute généralisation, il sera cependant nécessaire de prendre en compte les retours des résidents et d'étudier l'impact financier de la participation journalière forfaitaire sur les personnes âgées et leurs familles.**

En ce sens, la mesure relative à **la mise en place d'un intéressement à l'efficience des EHPAD et SAD nous intéresse particulièrement en ce qu'elle répond à un objectif d'amélioration de la qualité de l'accueil et des parcours de soins en EHPAD** tout en favorisant l'octroi de financement complémentaires par les ARS. De plus, les objectifs, déterminés ultérieurement, seraient doublés d'un dispositif d'observation et d'évaluation, favorisant dès lors leur suivi et évolution. Il faudra veiller à ce que cet intéressement n'ait pas un impact financier conséquent sur les personnes et leurs familles

De même, l'Unaf relève avec intérêt la poursuite des travaux concernant le déploiement du plan « 50 000 solutions » via une enveloppe de 180 millions d'euros en 2027. A cela s'ajoute l'effort financier prévu dans le PLF visant à favoriser l'accompagnement du handicap à l'école, ce que nous ne pouvons que saluer. Nous serons attentifs au développement effectif de ces solutions, qui doivent être diversifiées et territorialisées afin d'être en adéquation avec les besoins locaux.

Cependant, nous ne pouvons que regretter l'articulation pénalisante de diverses mesures présentes dans ce PLFSS 2027 pour certains publics concernés par la branche Autonomie.

Aussi, si nous notons la volonté d'épargner les pensions inférieures à 1 260€, la dérogation exceptionnelle concernant la fixation du taux de revalorisation des pensions de retraite entraînera des conséquences sur le niveau de vie des retraités. **L'Unaf tient à rappeler qu'en contrepartie d'une telle mesure, il semblerait logique que soient, par exemple, également actées des mesures favorables sur l'APA, au bénéfice d'un public à la fois retraité et en perte d'autonomie.** Or, non seulement cela n'est pas le cas, mais les prévisions budgétaires concernant la branche Autonomie tiennent déjà compte des 250 millions d'économies en raison de la réforme de l'APA visant à renforcer la prise en compte des ressources du foyer dans le cadre de son versement. **Nous tenons ici à rappeler notre inquiétude face à une telle évolution. L'effet cumulé de ces deux mesures mènerait, pour les familles concernées, à avoir un budget plus restreint pour faire face à un reste à charge plus important.**

De même, concernant la réforme du financement des départements pour les dépenses APA et PCH prévues par l'article 13, nous comprenons bien la nécessité d'inscrire de telles aides financières dans une logique de proximité et de territorialisation, qui constitue des enjeux forts de la branche Autonomie. Cependant, pour l'Unaf, cette mesure porte un risque majeur en matière d'équité territoriale. La CSG doit demeurer une recette attribuée aux caisses nationales de Sécurité sociale de manière directe. De plus, **il est primordial que la CNSA conserve pleinement son rôle de chef de file dans le pilotage des politiques d'autonomie, afin de garantir un accès aux droits équitable dans l'ensemble des territoires.**

Bien que l'Unaf soit satisfaite de certaines orientations positives dans ce PLFSS 2027, ce projet de loi n'est pas à la hauteur des enjeux structurants de la branche Autonomie et vient impacter la soutenabilité économique de celle-ci, soutenabilité qui demeure incertaine et précaire.

Ainsi, en l'état actuel du PLFSS 2027, l'Unaf vote contre.